

Bulletin départemental du Snes65

École Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

Fixe: 05 62 34 38 24 Mobile : 07 86 70 82 89

Courriel : snes65@toulouse.snes.edu

Éditorial

Le choc de défiance ?

À l'heure où nous « mettons sous presse », le projet de budget 2015 devrait être rendu public. Les premières annonces gouvernementales sont inquiétantes. Malgré les 15 milliards d'économie au budget 2014 (et les 50 autres envisagés entre 2015 et 2017), l'objectif de réduction des déficits à moins de 3% du PIB annoncé pour fin 2015 ne sera pas tenu ... Après l'inversion de la courbe du chômage, le gouvernement devrait aussi renoncer aux 21 milliards d'économie en 2015, faute de rentrées fiscales suffisantes.

Dans le même temps, financé sur ces économies (entre autres sur le gel de nos salaires) et sur la hausse de la TVA, le CICE aura coûté 33 milliards. Et il est déjà dévoyé par certaines banques, qui préfèrent engager cet argent public dans des dépenses courantes et des placements immobiliers, au lieu d'investir et d'embaucher ! La politique de l'offre « semble » avoir ses limites ...

Quant au contexte politique, après un remaniement confortant la ligne Valls, sensé faire taire les divergences et maintenir le cap, le mécontentement des français est à son comble.

Dans l'Éducation Nationale, notre nouvelle ministre a déclaré, comme ses prédécesseurs, que la rentrée s'était bien passée ... Mais qu'en pensent les familles dont les enfants sont dans des classes surchargées ? Et les professeurs dont le service est morcelé sur 2 voire 3 établissements ? Et les stagiaires qui ont été affectés très tardivement et dans une confusion inégalée ? Et les TZR qui par ricochet ont eu à leur tour des problèmes d'affectation et une année bien difficile en perspective ?

À part ça, la France a été le plus gros payeur de dividendes en Europe en 2014. Et le premier ministre qui annonçait à son arrivée des efforts justes et équitables ...

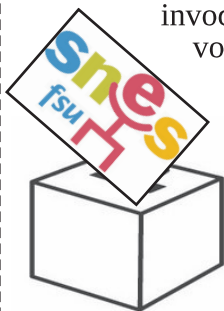
Marc Poulou, secrétaire départemental du Snes65

Élections professionnelles

du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014

Petit rappel des faits : lors des élections professionnelles précédentes dans la Fonction Publique en octobre 2011, le Ministère de l'EN a décidé de mettre en place le **vote électronique**. Raisons invoquées : faire des économies en terme de matériel de vote, et de respect de l'environnement. Hum, hum ...

Avec les très nombreux problèmes rencontrés lors du vote, et **alors que seul les enseignants ont eu à subir ce dispositif, le taux de participation s'est effondré dans notre ministère** : de 65% aux élections professionnelles de 2008, la participation était passée à environ 43% ! Dans notre département, seuls 66% des syndiqués SNES-FSU avaient voté (!!!) et la FSU était .../...



Dispensé de timbrage
TARBES PPDC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
29 septembre 2014

SOMMAIRE

- **Page 1** : Éditorial / Elections professionnelles
- **Page 2** : Lycée Théophile-Gautier
- **Page 3** : L'allemand au collège Desaix
- **Page 4** : En direct des établissements / Ce n'est qu'un début

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €
Bulletin n° 44 - septembre 2014

passée de 6 sièges à 4 au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD). Conséquence : même si le Snes est resté très nettement majoritaire, **le poids du vote enseignant a été fortement minoré dans la Fonction Publique** et la FSU a perdu de peu sa place de première organisation syndicale au profit de FO, qui compte elle très peu d'enseignants dans ses rangs.

Même si **la démocratie n'y trouve pas vraiment son compte**, nous pouvons cependant trouver des raisons d'espérer dans cette lamentable manipulation : non seulement ces élections nous montrent à quel point il est important de se tenir informé du rôle de nos élus, mais il est rassurant de constater qu'une organisation syndicale continue à constituer une gêne suffisante pour que le pouvoir éprouve le besoin de se livrer à ce genre de pratiques.

Cette année, la situation est sans précédent : les trois versants de la Fonction Publique voteront simultanément, soit plus de 5 millions d'électeurs. **Et cette fois ... vote électronique pour tous !**

Ces élections se dérouleront **du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014, le jeudi 4 décembre étant le jour de vote sur le lieu de travail**. Le réseau des correspondants et secrétaires de S1 aura un rôle important à jouer, réseau dont seul le Snes dispose de part son implantation dans les établissements. En effet, la liste de ceux qui n'ont pas encore voté la veille du jeudi 4 décembre sera disponible dans les établissements. Il faudra donc relancer les éventuels retardataires ce jour-là !

L'enjeu de ces élections est essentiel pour la défense tant individuelle que collective de tous les personnels de l'Éducation nationale. Au-delà du résultat en lui-même, **le taux de participation sera un élément déterminant** pour le poids des représentants des personnels qui seront issus de ces élections, mais aussi pour la mesure de la **représentativité** des personnels de l'Éducation nationale au sein de la Fonction publique de l'État et de la Fonction publique en général.

Alors, lors des élections professionnelles, n'attendez pas le dernier moment (ne serait-ce que pour faciliter le travail des correspondants de S1 !), ...

Votez et faites voter pour les listes Snes et FSU !

Attention ! Vous recevrez un lien sur votre boîte de messagerie professionnelle vous invitant à vous connecter à votre espace privé électeur. Veillez donc à ce qu'elle soit opérationnelle, et ceci dès que possible.

Marc Poulou, Snes65

Lycée Théophile-Gautier (Tarbes) : une rentrée sabotée !

Lundi 1er septembre à 9h, les enseignants rentrent plein d'allant à Théo. À 11h ils découvrent incrédules les emplois du temps. Le lendemain, au tour des élèves : tiens, **une classe de 1ère a 6 heures d'anglais le même jour ! Des plages horaires telles qu'il n'y a plus de pause méridienne ! Des horaires obligatoires non prévus dans les emplois du temps !** Et bien d'autres choses encore ...

Les professeurs tentent d'expliquer les problèmes à la proviseure. Fin de non recevoir. Le 4 septembre, le Snes65 écrit à l'inspecteur d'académie; le 9, il intervient oralement lors d'un CTSD et **demande l'envoi d'un proviseur de Vie Scolaire**, nommé par la Rectrice, pour refondre entièrement les emplois du temps de ce lycée. Le représentant du Snes65 ajoute qu'il y a eu trop de temps perdu, et qu'il faut agir vite. Dans un 1er temps, l'IA préfère demander à l'équipe de direction du lycée de remanier les edt en un week-end.

Dans la mouture suivante, certains problèmes ont disparu mais **il reste des aberrations : 47 élèves de LV3 répartis sur 9 classes** (ce qui occasionne trop de contraintes pour l'ensemble des classes), **des profs en sous-service, d'autres à temps partiel avec des heures sup, des horaires obligatoires disparus ...** La grève votée le 4 est effective le 12. Une délégation d'enseignants, de parents des deux fédérations accompagnée du Snes65 est reçue par l'IA. **La demande relayée par le Snes est réitérée : refondre totalement les emplois du temps, refaire les classes et ce au besoin en suspendant les enseignements.** Une lettre est partie à la Rectrice en ce sens. Dans un premier temps, l'IA annonce que la direction est en train de plancher sur une troisième mouture, applicable dès lundi. Les représentants des personnels font à leur tour un courrier à la Rectrice.

Vendredi 14h, la direction annonce aux coordonnateurs de discipline que mardi 16 sera banalisé et que c'est à eux qu'on demandera la construction des edt. Proposition parfaitement inacceptable. **On ne se défait pas d'une prérogative quand on est incapable de l'appliquer !**

Dans le même temps, deux articles paraissent dans la presse locale, avec un communiqué de presse des professeurs de Théo.

Mardi 16, **journée banalisée** pour permettre à une « équipe restreinte » dixit la proviseure de travailler sur les emplois du temps. Un formateur spécialiste du logiciel emploi du temps et un « observateur médiateur » du rectorat, proviseure d'un lycée du 31, sont arrivés en fin de matinée. Ils ont reçu toute la journée les collègues par discipline, puis les parents. Le but : refaire les classes et refondre les emplois du temps.

La situation est donc connue au-delà des Hautes-Pyrénées, où l'IA a demandé des **emplois du temps définitifs pour le 29 septembre**. Il semblerait qu'on s'achemine vers cela.

À suivre donc ... mais que d'efforts déployés pour faire prévaloir le bon sens !

Catherine Gourbier, Marc Poulou, Snes65

Dernière minute : il semble qu'une des deux personnes extérieures chargées de remettre de l'ordre dans ce chaos ne soit plus sollicitée et que la refonte des classes, un temps envisagée, ne soit plus à l'ordre du jour. Seuls une vingtaine d'élèves seraient concernés. Les enseignants qui avaient très satisfaits de l'intervention de la proviseure vie scolaire le mardi 16 sont désorientés et ce d'autant plus, que l'écoute est à nouveau loin d'être satisfaisante et les menaces à peine voilées. Le S2 saisit à nouveau la rectrice au vu des derniers développements. Décidemment il est bien difficile de faire respecter ses droits dans le 65 !

L'allemand au collège Desaix : chronique d'une mort annoncée ... et clap de fin ?

Au printemps dernier, j'avais livré quelques réflexions désabusées sur la situation de l'allemand au collège Desaix, dans lequel j'ai exercé pendant 13 ans. Un premier ministre et deux ministres de l'Education plus tard (c'est fou ce que les choses changent vite !), des changements sont-ils intervenus concernant ce poste, qui faisait l'objet de tractations entre l'Inspecteur Pédagogique, qui avait « gelé » tout mouvement pour réserver les postes à des professeurs stagiaires, et un chef d'établissement, animé des meilleures intentions n'en doutons pas, qui souhaitait la suppression du poste afin de préserver celui d'un autre collège ?

Rappelons tout de même que **l'allemand n'a pas été épargné cette année**, puisque **le poste de Vic en Bigorre a été supprimé** au départ à la retraite du titulaire en juin, **ainsi que celui du lycée Théophile-Gautier**. L'Inspecteur Pédagogique Régional, contacté par le Chef d'établissement de Desaix et par moi-même soutenait qu'il n'était au courant de rien et que ces heures étaient toujours destinées à un stagiaire. Malgré une audience demandée par les représentants des personnels du collège auprès du Directeur Académique, fin juin, la décision tombe : **le poste est supprimé, le service est partagé !** Dans les hautes sphères comme on dit, on connaît ses classiques... Et on les applique : diviser pour mieux régner, c'est bien ce que font nos « décideurs » ...

Je vous livre le résultat des courses : **le seul poste complet du département, avec une classe bilangue et une section européenne, « vendu à la découpe » !**

Je sais que je me fais du mal, mais je voudrais tout de même faire un bref rappel :

- Rentrée 2005 : mise en place de la sixième bilangue, les élèves sont regroupés dans une même classe avec des élèves anglicistes. Le nombre d'élèves désireux d'apprendre les deux langues dès la sixième n'était pas limité et a atteint 29 élèves à la rentrée 2008. Le collège conserve aussi un petit effectif en allemand langue II.

- Rentrée 2007 : création de la section européenne. Le nombre d'heures poste est alors de 22 heures, donc un poste plein et un complément de service.

- Arrivée d'un nouveau chef d'établissement et d'un nouveau chef d'établissement adjoint. Les élèves de bilangue sont regroupés avec des élèves de la section CHAD (Classe à Horaire Aménagé Danse) : le nombre des bilangues est alors limité et dépend désormais du nombre d'élèves « danseurs ». De plus, on supprime la langue II. Je cite : « Il y a trop d'options dans ce collège, cela pose des problèmes d'emploi du temps... et de toutes façons, l'allemand ne sert à rien ».

Nous voici donc à l'étape finale : la collègue qui était venue à la rentrée 2013 **exercera dans trois postes** : Théophile Gautier, Jean Dupuy et Vic en Bigorre, elle aura donc **le privilège d'avoir tous les niveaux**, avec en prime un petit regroupement au niveau du collège de Vic et, cerise sur le gâteau, un enseignement en classes prépa à Théophile Gautier ! Voilà qui lui permettra d'occuper ses soirées en préparations diverses et variées, car, bien sûr, il faut rester performant ! Et puis, l'institution a été correcte avec elle, puisqu'**elle a appris sa mutation à la fin du mois de juillet** et non à la veille de la rentrée ! Elle a donc eu tout le mois d'août pour s'habituer à sa nouvelle situation. Par contre, pour l'enseignement en prépa, elle ne l'a su que quelques jours avant ladite rentrée !

Revenons au collège Desaix : **l'horaire de la section européenne est rogné ainsi que l'horaire de cinquième**, ceci pour permettre à la collègue du collège Voltaire de venir faire 7 heures et à la collègue de Victor Hugo de faire 7,5 heures : une vraie colocation quoi, avec partage de la cuisine, puisque les 2 heures de cinquième sont divisées : une heure pour chacune. Elle n'est pas belle la vie ?

Alors, on parie que d'ici peu on va complètement déshabiller « Paul » Desaix pour habiller « Pierre » Hugo ? Je ne parle pas de « Jacques » Voltaire, dont les jours sont malheureusement comptés.

Non, je ne vais pas parier, car je déteste perdre les paris. Mais celui-ci, je ne veux pas le gagner.

Jeanne ARISTA, collège Desaix

Si vous rencontrez des difficultés, **contactez-nous soit sur le portable du Snes65, soit par mail**, afin que nous soyons plus réactifs.

Cependant nous assurons des **permanences** dans notre local à Tarbes **le mercredi après-midi de 14h à 17h**. Nous pouvons aussi nous voir sur d'autres plages horaires sur rendez-vous.

Pour info : allez voir là

<http://www.toulouse.snes.edu/spip/index.php> la

Déclaration de la FSU au Groupe de Travail sur les **des affectations des TZR et des stagiaires**.

N'hésitez pas à nous faire parvenir des articles sur votre établissement à l'adresse

snes65@toulouse.snes.edu,

des brèves de quelques lignes, ou des articles plus fouillés jusqu'à une page entière.

Ce bulletin est le seul à parler du Second Degré dans les Hautes-Pyrénées. L'idéal serait 4 ou 5 lignes produites tous les 3 mois par chaque collège et lycée du 65.

Faute de quoi, face aux multiples contraintes (réglementation et acheminement entre autres), il se pourrait que sa publication cesse ...

En direct des établissements du Second Degré des Hautes-Pyrénées

Merci au correspondant S1 de votre établissement pour le travail fourni en collectant des informations sur votre établissement. En voici un petit échantillon, le reste servira lors du CTSD du 15 octobre à l'Inspection Académique. Par manque de place, nous vous tiendrons au courant sur la situation des autres établissements dans les numéros suivants du Bulletin Départemental. **N'oubliez pas : cette rubrique est la vôtre.**

Alors d'ici là ... à vos plumes !

Collège Voltaire

De 27 à 29 élèves en 5ème et 4ème. Effectifs réels sous estimés par rapport à la prévision. 6 collègues en compléments de service. Un stagiaire affecté en août, ce qui a une répercussion sur l'affectation d'une TZR.

Collège Tournay

Des heures non assurées à la rentrée : Anglais (résolu depuis peu), Technologie. Pas de dédoublement dans plusieurs disciplines. 5 collègues en compléments de service, dont 2 sur 3 établissements !

Collège V. Hugo

Effectif moyen à 27 élèves environ, avec notamment 3 niveaux chargés. Perte d'un quart de poste d'AED. 6 collègues en compléments de service, dont 3 sur 3 établissements !

Collège Desaix

Une moyenne de 28 élèves par classe, dont 31 élèves dans une 5ème. Suppression d'une division et du poste d'allemand. Création d'une UP2A. 9 collègues en compléments de service, dont 1 sur 3 établissements !

Lycée Sarsan

Regroupement des Term ES et L sur 2h en philosophie. En espagnol : pertes d'heures avec l'expérimentation 5ème bilangue à 2h par semaine, 6 groupes ramenés à 4 entraînant une hausse des effectifs (28-29 élèves), 3,5h d'espagnol en Segpa effectuées ... par un Professeur des Ecoles.
Une collègue sur 3 établissements : Luz, Lourdes et Bagnères

Collège Séméac

Un niveau chargé l'an dernier, trois cette année ! 28 à 29 élèves en 6ème, 4ème et 3ème. 8 collègues en compléments de service, dont 3 sur 3 établissements !

Collège Pyrénées

Niveau 4ème très chargé : 30 élèves dans les 4 classes. Problème d'emploi du temps : toutes les langues sur le même créneau horaire ! Suite à des problèmes internes, visite du CHSCT le vendredi 19 septembre.

« Ce n'est qu'un début... »

Le 3 juin, nous étions **20 000 retraités à battre le pavé parisien** (et aussi un certain nombre dans les rassemblements : 250 à Tarbes) à l'appel de la grande majorité des organisations syndicales de retraités et de nombreuses associations pour faire entendre nos revendications :

- **revalorisation immédiate de toutes les pensions**
- **maintien et développement des services publics**
- **application rapide d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement conforme aux attentes.**

En ce moment, la « loi vieillissement » est débattue à l'Assemblée Nationale et il faut lutter pour son amélioration le projet étant bien en deçà de l'ambition annoncée, faute de financement. Le projet de loi est **centré sur la seule prise en charge à domicile**, la question douloureuse des EHPAD n'est pas programmée. Le retard de la mise en œuvre de la loi (mi-2015) est inadmissible.

Le SNES conteste aussi **les choix qui fragilisent le financement de la protection sociale** par la diminution des ressources dans le cadre du « Pacte de Responsabilité et Solidarité ». Si le Conseil Constitutionnel vient de censurer la baisse des cotisations salariales en faveur des salariés les plus modestes, la baisse de la part patronale est maintenue. **Les effets négatifs des économies budgétaires** de 50 milliards d'euros se font sentir sur **le pouvoir d'achat des retraités** (gel des pensions supérieures ou égales à 1200 euros, de certaines prestations sociales...). Et nous venons d'apprendre que les pensions inférieures à 1200 euros ne seront pas revalorisées le 1er octobre !

Ce ne sont que quelques raisons qui conduisent à **amplifier la mobilisation du 3 juin en assurant la réussite des actions du 30 septembre**. Nos luttes spécifiques vont aussi s'inscrire dans la mobilisation de toutes les forces progressistes pour imposer d'autres choix que des politiques d'austérité qui ont un impact négatif sur l'activité et donc sur l'emploi.

Monique Theulé, S1 Retraités